



AÉROPORT  
DE LA RÉUNION  
ROLAND GARROS

LE VOYAGE COMMENCE ICI

ROLAND GARROS  
REUNION  
AIRPORT  
HERE BEGINS THE JOURNEY

# GUIDE TARIFAIRE TARIFFS

Applicable à partir du 01.01.2024  
Effective on : 2024.01.01

<b>CONDITIONS DE PAIEMENT ET DE RECOUVREMENT / TERMS OF PAYMENT &amp; RECOVERY</b>	<b>3</b>
<b>LES REDEVANCES AERONAUTIQUES / AERONAUTICAL FEES</b>	
Principes généraux / Basic guidelines	7
Aviation commerciale / Commercial aviation	8
Aviation générale / General aviation	9
Règlement des redevances / Payment of charges	10
Atterrissage – aéronefs de plus de 6 tonnes / Landing – aircraft over 6 tons	11
Atterrissage - aéronefs de 6 tonnes et moins / Landing - aircraft 6 tons and under	13
Stationnement / Aircraft parking	14
Passagers / Passengers	15
Mesures incitatives / Pricing framework	17
<b>LES REDEVANCES D'USAGE DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS AEROPORTUAIRES / FEES FOR USE OF AIRPORT INFRASTRUCTURE AND FACILITIES</b>	<b>20</b>
Carburant / Fuel	21
Titre de circulation en zone à accès réglementé / Passes for restricted zones	21
Prestation d'édition de permis TRA/MAN / TRA/MAN licenses printing service	22
Transfert passagers parking avion-aérogare : bus de piste, minibus / Passenger transfers parking position – terminal, buses & minibus	23
Ouverture de l'aérogare en-dehors des horaires d'exploitation / Opening of the terminal outside normal working hours	24
Service passager haute contribution/ High-contribution passengers service	24
Fret / Freight	25
Manutention et entreposage du fret IMPORT / Handling & Storing of import freight	26
Manutention et entreposage du fret EXPORT / Handling & Storing of export freight	29
Autres prestations fret / Other freight services	30
Parking automobile public / Public car parking	32
<b>LES PRESTATIONS COMMERCIALES ET DE PUBLICITE / COMMERCIAL AND PROMOTIONNAL SERVICES</b>	<b>36</b>
Location de salles de réunion / Function room hire	37
Autres prestations / Other services	39
Régie publicitaire / Advertising space and advertising	39
<b>LES REDEVANCES DOMANIALES / STATE FEES</b>	<b>40</b>
Redevances domaniales principes généraux / State fees – basic guidelines	41
<b>LES PRESTATIONS INDUSTRIELLES / INDUSTRIAL SERVICES</b>	<b>42</b>
Electricité / Electricity Climatisation / Air Conditioning	43
Gestion des déchets / Waste management	44
Fibre optique / Fibre Optic	44
Téléphone / Telephone	45
Autres prestations de services / Other services	46
Traitement des déversements accidentels en zone réservée / Treatment of accidental discharges in reserved zones	46
<b>CONTACTS UTILES / USEFUL CONTACTS</b>	<b>47</b>

## Conditions de paiement et de recouvrement / Terms of payment & recovery

Les présentes conditions de paiement et de recouvrement sont applicables à l'ensemble des factures émises par l'Aéroport de La Réunion Roland Garros sur ses activités aéronautiques, extra-aéronautiques et d'assistance fret. Les redevances aéronautiques sont établies en application des articles R.224-1 et suivants du Code de l'Aviation Civile. Le calcul de toutes redevances dues à la SA ARRG suite à l'usage des installations aéroportuaires est détaillé dans le présent guide tarifaire.

These outstanding payment terms apply to invoices issued from the Reunion Roland Garros Airport concerning: aeronautical services, non-aeronautical services, freight handling. Aeronautical fees are covered by articles R.224-1 et seq. of the Civil Aviation Code. For further details on the calculation of fees due to the use of airport infrastructure and facilities, please refer to our tariffs.

### Règles d'exigibilité et de garantie des créances Conditions of payment and debt security

Les créances sont par principe payables au comptant. Une demande d'ouverture de compte peut cependant être présentée. L'Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit d'apprécier unilatéralement cette demande d'ouverture de compte. Si l'ouverture de compte est refusée, le client doit s'acquitter de ses créances au comptant (les exploitants d'aéronefs ont l'obligation de payer les redevances avant le décollage de l'appareil).

Dans le cas d'un client en compte, les factures émises par l'Aéroport de La Réunion Roland Garros sont exigibles au plus tard 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Les réclamations éventuellement formulées ne peuvent, en aucun cas, donner un caractère suspensif au paiement.

En cas d'incident de paiement, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit de clôturer le compte et d'exiger un paiement au comptant du client. En cas de clôture d'un compte client ou de fin d'activité du client avec l'aéroport, pour quelque motif que ce soit, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros éditera une facturation de clôture couvrant l'ensemble des prestations ou redevances dues à cette date. Cette facturation sera établie, prorata temporis, sur une base réelle ou, à défaut, sur une base forfaitaire issue d'une moyenne des dernières facturations établies.

La société Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit d'exiger d'une compagnie aérienne la souscription d'une garantie à première demande auprès d'un établissement bancaire français de premier rang. Le montant de la garantie demandée sera évalué par la société au regard, notamment, du volume d'activité du client.

In principle, debts are to be paid cash. However, an application for opening of account may be made. Reunion Roland Garros Airport reserves the right to unilaterally assess this request. If the request is declined, the customer must satisfy any obligation to reimburse payments cash (aircraft operators have the obligation to pay fees before takeoff).

In case of a client into account, the invoices issued by Reunion Roland Garros Airport are due no later than 30 days from the date of issue of the invoice. Under no circumstances may claims lead to suspension of payment. In case of delay or nonpayment, Reunion Roland Garros Airport reserves the right to close the account and to ask the customer for a cash payment. As part of a customer's account closure operation, for any circumstances, Roland Garros Reunion Airport will issue a balance invoice including all applicable and unavoidable taxes, charges and fees to be paid. The invoice shall be charged either on the pro-rated basis under an actual-cost basis and in compliance with the contracts, or on a flat-rate basis provided by the average of the last invoices issued.

Airlines might be requested a first demand guarantee subscription issued by a first rank French bank institution. The amount of the guarantee will be assessed by Reunion Roland Garros Airport, considering the customer business volumes.

## Mode de règlement des factures

### Invoices settlement procedure

Les factures des clients en compte sont à régler par virement bancaire ou par chèque bancaire ou postal conformément aux indications figurant sur la facture. Le paiement s'entend comme réalisé à l'encaissement effectif du prix.

Les règlements sont acceptés en espèces ou par carte bancaire (sauf American express). Toutes les factures sont à régler en euros.

Les effets de commerce (billets à ordre, traites et lettres de change) ne sont pas acceptés par la société Aéroport de La Réunion Roland Garros. En cas de paiement anticipé ou dépôt de garantie, aucun escompte n'est consenti. Les avances, acomptes et dépôts de garantie ne portent pas intérêt.

Account consignors' invoices are to be paid either by bank transfer or by check, in accordance with the information stated on the invoice. Payment is understood to mean the effective receipt of the amount.

Cash and credit card payments only are accepted (except American express). Payments can only be done in euros.

Commercial papers such as promissory notes, drafts, and bills of exchange are not accepted by Reunion Roland Garros Airport Company.

No discount will be granted for early payment or security deposit.

Advances, payments on accounts and guarantee deposits shall not bear interest.

## Réclamations

### Claims management

Toutes réclamations ou demandes d'avoirs doivent être formulées par écrit dans un délai maximal de deux mois à compter de la date de facturation pour être recevables. Celles-ci doivent être adressées :

- **Par courrier à l'adresse suivante :**  
S.A. Aéroport de La Réunion Roland Garros - Service Ventes  
74, avenue Roland Garros Aérogare Passagers  
97 438 Sainte-Marie
- **Par fax** à l'attention du Service Ventes au +262/ (0)262 48 80 46
- **Par e-mail** à l'attention du Service Ventes : [contact@reunion.aeroport.fr](mailto:contact@reunion.aeroport.fr)

Afin d'assurer un traitement optimal des réclamations, nous recommandons à nos clients d'indiquer systématiquement :

- Le numéro de facture
- La date et le numéro de vol, le cas échéant
- La (ou les) prestation(s) objet du litige

**Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement.**

Any claim should be written and addressed within two months from the date of issue of the invoice:

- **By mail** to the following address:  
S.A. Aéroport Réunion Roland Garros – Service Ventes  
74, Avenue Roland Garros Aérogare Passagers  
97-438-Sainte-Marie
- **By fax** to the attention of the "Service Ventes" at + 262 / (0) 262 48 80 46
- **By email** to the attention of the "Service Ventes" : [contact@reunion.aeroport.fr](mailto:contact@reunion.aeroport.fr)

To ensure optimum processing of claims, we recommend our clients to mention necessarily:

- The invoice number
- The date and flight number
- The service provided

**Claims will never postpone the payment.**

## Recouvrement des créances impayées

### Recovery of late payments

Toute facture émise par l'Aéroport de La Réunion Roland Garros dont le règlement n'est pas intervenu dans les délais de règlement des factures ci-avant définis, est majorée d'une pénalité de retard de 10% par an en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, augmentée d'un forfait pour frais de recouvrement fixé à 40,00€ HT. Ces pénalités s'appliquent sans qu'un rappel soit nécessaire.

A l'expiration d'un délai de 60 jours calendaires à compter de la date d'échéance figurant sur la facture et à défaut de règlement, la facture est transmise, sans préavis au Service juridique de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros pour un traitement contentieux et est augmentée d'un forfait complémentaire pour frais de précontentieux fixé à 150,00€ HT. Les garanties constituées peuvent être appréhendées et les cautions fournies sont appelées sur simple mise en demeure du Président du Directoire de la société Aéroport de La Réunion Roland Garros.

En outre, la société Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit d'engager toutes procédures légales nécessaires à la sauvegarde des droits de la société et au recouvrement des créances. La société se réserve également le droit de prononcer la résolution du contrat de plein droit du fait de l'inexécution de l'obligation de payer dans les délais requis, sans préavis, ni formalité.

En cas de non-paiement des redevances dues par l'exploitant d'un aéronef, la société Aéroport de La Réunion Roland Garros est admise notamment à requérir, de l'autorité responsable de la circulation aérienne sur l'aérodrome, que l'aéronef y soit retenu jusqu'à consignation du montant des sommes en litige (article L.6123-2 du Code des Transports).

La totalité des frais occasionnés par une éventuelle démarche contentieuse est mise à la charge du client.

Pursuant to article L441-6 of the French Commercial Code, in case of late or nonpayment within the time frame of payment specified above, the amount of the invoice will be revised upwards by a 10% penalty per year, in addition to operating fees at € 40 excluding VAT. These penalties will be payable without a recall being necessary.

At the end of a period of 60 days from the date of issue of the invoice, our Legal department in charge of recovery will be seized, and additional fees will be charged (€150 excluding VAT). Guarantees and deposit shall be used.

In addition, Reunion Roland Garros Airport reserves the right to take all legal procedures necessary for the safeguarding of the rights of our company and the collection of receivables. The company also reserves the right to solve the contract without prior notice, because of the non-respect of payment before the deadline.

In the case of nonpayment of the fees payable by an aircraft operator, Reunion Roland Garros Airport Company is authorized to require from the authority in charge of the air traffic on the aerodrome to possess the aircraft until the deposit of the amount of money in dispute (article L.6123-2 of the legitimate Transport Code).

All fees and costs involved will be paid by the customer.

## Droit applicable et compétence juridictionnelle

### Applicable law and jurisdiction

Toute contestation issue de l'application ou de l'interprétation des dispositions ci-dessus seront de la compétence des juridictions françaises. Le droit français s'applique à l'exclusion de tout autre droit. En cas de contradiction, la version française du guide tarifaire prévaut sur la version traduite.

All differences arising out of interpretation or application of the above provisions shall be subject to the jurisdiction of the French courts.

The law applicable between the parts is the French law exclusively. French version prevails in case of dispute.



## LES REDEVANCES AÉRONAUTIQUES

### AERONAUTICAL FEES

### Tarifs réglementés

Le décret n°2005-827 du 20 juillet 2005 relatif aux redevances pour services rendus définit les services publics aéroportuaires donnant lieu à la perception de redevances. Il modifie les articles R224-1 à R224-5 du Code de l'Aviation Civile et redéfinit le périmètre des redevances réglementées.

Ces redevances sont composées :

- Des **redevances principales** : la redevance d'atterrissage des aéronefs de plus de 6 tonnes intégrant la redevance de balisage, la redevance de stationnement intégrant l'usage des passerelles, et la redevance passagers.
- Des **redevances accessoires** : la redevance d'usage des installations de distribution de carburant, la redevance d'usage des installations aménagées pour la réception du fret, la redevance d'atterrissage pour les aéronefs de 6 tonnes et moins intégrant la redevance de balisage et la redevance d'usage des bus.

Decree No. 2005-827 of July 20, 2005 relating to fees for services rendered identifies public airport services that allows fees collection. It modifies Articles R224-1 to R224-5 of the Civil Aviation Code and redefines regulated fees scope.

These fees include:

- Principal fees: the landing fee for aircraft weighing more than 6 tons including the marking fee, the parking fee including the use of footbridges, and the passenger fee.
- Subsidiary fees: the fee for the use of fuel distribution facilities, the fee for the use of freight receiving facilities, the landing fee for aircraft weighing 6 tons and less including the marking fee and the fee for buses use.

### Décision

En application du II de l'article R224-4-1 du code de l'Aviation Civile, ces tarifs ont été soumis à l'approbation de la Commission Consultative Economique de l'aéroport de La Réunion Roland Garros le 28 septembre 2022. Ils ont été homologués par la Direction du Transport Aérien et soumis à l'avis de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Ces tarifs sont applicables à partir du 01/04/2023.

*In accordance with Article R224-4-1 II of the Civil Aviation Code, these tariffs were submitted to the Economic Advisory Committee of Reunion Roland Garros Airport for approval on 28 September 2022. They have been approved by the Directorate of Air Transport and submitted to the opinion of the Directorate General of Competition, Consumption and Fraud Control. These tariffs are applicable as from 2023/04/01.*

### Qui ? / Who ?

L'aviation commerciale regroupe les appareils effectuant du transport public et exploités par des entreprises autorisées à cet effet (compagnies aériennes, entreprises d'avions taxis). Les redevances aéronautiques sont dues par l'exploitant commercial de l'aéronef, identifié par le numéro de vol.

The term 'commercial aviation' refers to aircraft engaged in public transport, operated by companies authorised to do so (airlines, air taxi companies). Aeronautical charges are to be paid by the commercial operator of the aircraft, identified by the flight number.

### Cas des partages de codes / Code share

Dans le cas des vols en codes partagés ou Code Share (plusieurs numéros de vols / un aéronef), les redevances d'atterrissage, de stationnement, de balisage, passerelles ou bus et de fret sont dues par la compagnie tracteur. Les redevances passagers sont réparties entre les différents exploitants commerciaux.

With Code Share flights (several flight numbers / one aircraft), landing charges, aircraft parking charges, runway lighting fees, passenger boarding bridges fees, bus fees or freight fees are to be paid by the main airline. Passenger charges are split between the different operators.

### Base de facturation / Billing notes

Les redevances aéronautiques sont établies sur la base :

- Des caractéristiques de l'aéronef portées sur le certificat de navigabilité : MTOW (Maximum Take Off Weight) ou MMD (Masse Maximale au Décollage) arrondie à la tonne supérieure, coefficient acoustique de l'aéronef...
- Des données de chargement : Passagers locaux au départ, fret commercial embarqué ou débarqué...

Aeronautical charges are established and based on:

- The aircraft characteristics as mentioned on the Certificate of Airworthiness: MTOW (Maximum Take Off Weight) rounded up to the nearest tonne, noise band of the aircraft, number of seats.
- Cargo data: local passengers at departure, commercial freight loaded or unloaded...



### Qui ? / Who ?

L'aviation générale englobe les appareils appartenant à des aéoclubs, des particuliers, des sociétés n'effectuant pas de transport public, ainsi que les appareils militaires ou appartenant à une administration d'Etat, notamment le Ministère de la Défense. Les redevances aéronautiques sont dues par le propriétaire de l'aéronef.

The term 'general aviation' encompasses aircraft belonging to flying clubs and private individuals not engaged in public transport, as well as military aircraft or aircraft belonging to the state, most notably the Ministry of Defence. Aeronautical fees are to be paid by the owner of the aircraft.

### Base de facturation / Billing basis

Les redevances aéronautiques sont établies sur la base :

- Des caractéristiques de l'aéronef portées sur le certificat de navigabilité : MTOW (Maximum Take Off Weight) ou MMD (Masse Maximale au Décollage),
- Du nombre de passagers locaux au départ,

Dans le cadre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2008 relatif à la communication de données d'ordre statistique par les transporteurs aériens et les exploitants d'aérodrome, il est rappelé aux transporteurs aériens leurs obligations de fournir au PCE les caractéristiques techniques et commerciales de leurs aéronefs à l'exploitant d'aérodrome : certificats de navigabilité et bruit.

Aeronautical charges are established and based on:

- The aircraft characteristics as mentioned on the Certificate of Airworthiness: MTOW (Maximum Take Off Weight).
- Local passengers at departure.

In the framework of the decree dated 1st July 2008, concerning the transmission of statistical data by carriers and airport users, carriers are reminded of their obligation to supply to the airport operator i.e. to the Airport Operations Center (preferably before each aeronautical season) with all the requested documents above mentioned.

***Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser au Service Ventes de l'aéroport.  
For more information, please contact the Sales Service of the airport.***

Service Ventes  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : [facturation@reunion.aeroport.fr](mailto:facturation@reunion.aeroport.fr)

## Règlement des redevances / Payment of charges

Le Poste de Coordination d'Exploitation (PCE) situé au 3<sup>ème</sup> niveau de l'aérogare passagers se tient à votre disposition pour effectuer tout devis de vos vols ou pour le règlement de vos redevances. Le règlement des redevances doit s'effectuer avant le décollage.

The Airport Operations Center, located on the 3rd floor of the main passenger terminal, is at your disposal for estimates and/or payment of charges. Payment of charges must be completed before take-off.

***Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser au Poste de Coordination de l'Exploitation de l'aéroport.  
For more information, please contact the Airport Operations Center.***

Poste de Coordination de l'Exploitation (PCE)  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262488333 Fax : +262(0)262481754  
SITA : RUNFHXX  
Mail : [pce@reunion.aeroport.fr](mailto:pce@reunion.aeroport.fr)

## Atterrissage – aéronefs de plus de 6 tonnes

### Landing – aircrafts over 6 tons

Redevance calculée d'après la Masse Maximale au Décollage (MMD) arrondie à la tonne supérieure par atterrissage et modulée en fonction du groupe acoustique de l'aéronef. Chaque aéronef est classé par le Ministère des Transports dans l'une des 6 catégories de bruit. Chaque catégorie correspond à un coefficient de modulation. L'arrêté du 8 septembre 2011 modifie la répartition des aéronefs dans les groupes acoustiques. Cette nouvelle classification a été appliquée à l'aéroport de la Réunion Roland Garros à compter du 01/04/2023. La communication du nouveau groupe acoustique des aéronefs est à la charge de la compagnie exploitante. Sans cette information, l'aéronef est automatiquement classé en catégorie 1, sans demande d'avoir rétroactif possible. A partir du 1er avril 2023, le coefficient correcteur passe de 1,13 à 1 car il est intégré dans le calcul des coefficients de modulations applicables. Ces coefficients sont validés pour une année et pourront faire l'objet de modification les années suivantes.

Charges are calculated per landing, using the MTOW (Maximum Take Off Weight) rounded up to the nearest tonne, and adjusted depending on the noise groups of the aircraft. All aircraft are graded by the Ministry of Transport into one of six noise groups. Each category has a modulation ratio. A new distribution of aircraft in acoustic groups has been applied since 2023/04/01. The communication of the aircrafts new acoustic group is the responsibility of the operating company. Without this information, the aircraft is automatically considered as part of the first group, with no retroactive credit note request possible.

Plages horaires	1	2	3	4	5	6
6h à 17h59	1,45	1,32	1,2	1,06	0,92	0,92
18h à 21h59	1,45	1,32	1,2	1,06	0,92	0,92
22h à 5h59	1,45	1,32	1,2	1,06	0,92	0,92

### Tarifs redevances d'atterrissage (tarif comprenant le balisage)

#### Landing tariffs (including the runway lighting fees)

**Aéronefs de plus de 6 Tonnes : Vols nationaux et internationaux**  
**Aircrafts over 6 tons: National or international flights**

Poids Aéronefs (MMD*) MTOW* (Maximum Take Off Weight)		Tarif en € HT au 01/04/2023 Tariff in euro
Aéronefs de 7 à 33 tonnes <b>Aircraft from 7 to 33 tons</b>	<b>Forfait</b> <b>Fixed rate</b>	<b>99,37 €</b>
Aéronefs de 34 à 75 tonnes <b>Aircraft 34 to 75 tons</b>	Pour les 33 premières tonnes (forfait) For the first 33 tons (Fixed rate) <b>Pour les tonnes comprises entre 34 et 75</b> <b>For each further ton (up to 75t)</b>	99,37 € <b>3,46 € / Tonne</b>
Aéronefs de plus de 75 tonnes <b>Aircraft 75 tons or more</b>	Pour les 33 premières tonnes (forfait) For the first 33 tons (Fixed rate) Pour les tonnes comprises entre 34 et 75 For each further ton (up to 75t) <b>Pour les tonnes supérieures à 75</b> <b>Each extra ton (beyond 75t)</b>	99,37 € 3,46 € / Tonne <b>4,92 € / Tonne</b>

(\*) La Masse Maximale au Décollage (MMD) portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef est arrondie à la tonne supérieure.  
The MTOW (Maximum Take Off Weight) as mentioned on the Certificate of Airworthiness, is rounded up to the nearest ton.

Exemples (en € HT sans modulation acoustique) :

Examples (exclusive of tax, and without noise band modulation):

**ATR 72** MMD/MTOW\* de l'appareil pour l'exemple : **23 Tonnes**

Montant de la redevance d'atterrissage : 99,37€

**B737-800** MMD/MTOW\* de l'appareil pour l'exemple : **80 Tonnes**

Montant de la redevance d'atterrissage : 99,37€ + (75T-33T) x 3,46€ + (80T-75T) x 4,92€ = 269,49€

**B777-300** MMD/MTOW\* de l'appareil pour l'exemple : **345 tonnes**

Montant de la redevance d'atterrissage : 99,37€ + (75T-33T) x 3,46€ + (345T-75T) x 4,92€ = **1 574,38€**

Exemples (en € HT avec modulation acoustique) :

Examples (exclusive of tax with noise band modulation):

**ATR 72** MMD/MTOW\* de l'appareil : **23 tonnes - Groupe acoustique pour l'exemple : 5**

Montant de la redevance d'atterrissage : 99,37 x 0,92 = 91,42€

**B737-800** MMD/MTOW\* de l'appareil : **80 tonnes – Groupe acoustique pour l'exemple : 4**

Montant de la redevance d'atterrissage : 269,49 x 1,06 = 285,66€

**B777-300** MMD/MTOW\* de l'appareil : **345 tonnes – Groupe acoustique pour l'exemple : 5**

Montant de la redevance d'atterrissage : 1 574,38 x 0,92 = 1 448,43€

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service Ventes de l'aéroport.**

**For more information, please contact the Sales service of the airport.**

#### Exonérations selon l'arrêté du 24 janvier 1956 / Exemptions

Les aéronefs sont exonérés de redevance atterrissage dans les conditions fixées à l'article 9 de l'arrêté du 24 janvier 1956. According to the Article 9 (Order dated 24 jan.1956) and only from this article, aircrafts will not be subjected to landing fees.

Les aéronefs effectuant un retour forcé sur l'aéroport en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables sont exonérés de la redevance d'atterrissage (article 9-d- Arrêté du 24.01.1956).

Aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions are exempted from landing charges (article 9-d - decree dated 24/01/1956).

#### Réductions selon l'arrêté du 24 janvier 1956 / Reductions

Des réductions sur la redevance atterrissage sont accordées dans les conditions fixées aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 de l'arrêté du 24 janvier 1956. Fee reduction may be granted under the conditions set out in articles 4, 5, 6, 7 and 8 of the Order dated 24<sup>th</sup> January 1956

Les giravions bénéficient d'une réduction de 50% sur le montant de la redevance atterrissage. (Arrêté du 24 janvier 2013). The rotary wing aircraft landing tariff is reduced by 50%.

Les réductions et les exonérations sur la redevance atterrissage sont valables indépendamment du tonnage de l'aéronef (pour les plus de 6T et les – de 6 T).

Regardless to the Maximum Take-off Weight of the aircraft, the Fare reduction & discount will be applied.

## Atterrissage – aéronefs de 6 tonnes et moins

### Landing –aircrafts of 6 tons and below

#### Tarifs redevances d’atterrissage (tarifs intégrant le balisage)

#### Landing Tariffs (includes the runway lighting fees)

Redevance calculée d’après la Masse Maximale au Décollage (MMD) arrondie à la tonne supérieure par atterrissage de l’aéronef. Cette redevance intègre la redevance de balisage.

Charges are calculated per landing, using the MTOW (Maximum Take Off Weight) rounded up to the nearest tonne. This charge includes runway lighting fees.

#### Aéronefs de 6 tonnes et moins / Aircrafts 6 tons and less

Catégories		MMD* MTOW	Tarif en € HT au 01/04/2023 Tariff in euros	
<b>Avions d'aéroclubs</b>	Flying club planes	1 T	abonnement mensuel par avion	7,90 €
		2 T		11,84 €
		3 à 6 T	Monthly subscription, per	15,80 €
<b>Avions privés</b>	Private planes	1 T	abonnement mensuel par avion	15,80 €
		2 T		23,74 €
		3 à 6 T	Monthly subscription, per	31,53 €
<b>Avions commerciaux</b>	Commercial planes		par touchée et par tonne	
			Per touchdown and per ton	
- Vols nationaux	National flights	1 à 6 T		5,80 €
- Vols internationaux	International flights	1 à 6 T		5,80 €
<b>Avions privés</b>	Private planes		par touchée et par tonne	
			Per touchdown and per ton	
- Vols nationaux	National flights	1 à 6 T		5,80 €
- Vols internationaux	International flights	1 à 6 T		5,80 €

(\* ) La Masse Maximale au Décollage (MMD) portée sur le certificat de navigabilité de l’aéronef est arrondie à la tonne supérieure.  
The MTOW (Maximum Take Off Weight) as mentioned on the Certificate of Airworthiness, is rounded up to the nearest ton.

Les giravions bénéficient d’une réduction de 50% sur le montant de la redevance atterrissage. (Arrêté du 24 janvier 2013). The rotary wing aircraft landing tariff is reduced by 50%.

#### Forfaits aéronautiques / Aeronautic fixed rates

Pour les aéronefs dont la MMD arrondie à la tonne supérieure est égale à 6 tonnes ou moins, une facturation forfaitaire des redevances d’atterrissage est possible.

For aircraft whose MTOW rounded up to the nearest tonne comes to at least 6 tonnes, it is possible to set up a fixed rate billing system for landing charges.

**Pour plus d’informations, veuillez-vous adresser auprès du Service Ventes de l’aéroport.**

**For more information, please contact the Sales Service of the airport.**

### Tarifs redevance de stationnement (intégrant l'usage des passerelles pour les aires au contact)

### Aircraft parking tariffs (including jetways in case of parking equipped with jetways)

Redevance établie suivant la Masse Maximale au Décollage (MMD) arrondie à la tonne supérieure et la durée de stationnement de l'aéronef sur le parking commercial en fonction des heures bloc de stationnement. Une franchise de 45 minutes est accordée sur les seules aires de stationnement non accostables. Toute heure entamée est due.

Charges are calculated using the MTOW (Maximum Take Off Weight) rounded up to the nearest tonne, and based on the length of time the aircraft is parked according to the parking time. An allowance of 45 minutes is granted only on jetway parking. Any hour begun is due in full at the hourly rate appearing on the order form.

Parking commercial Commercial Parking	Tarif en € HT au 01/04/2023 Tariff in euro
Aire de stationnement accostable par passerelle  Jetway parkings	<p><b>0,160 € la tonne / quart d'heure</b></p> <p><i>Forfait maximal de 2 heures par rotation Maximum of 2 hours / rotation Heure bloc - Tout quart d'heure commencé est dû Block time - Any 15 minutes begun is due En cas d'indisponibilité de l'une des passerelles, aucune modulation tarifaire ne sera appliquée. Les tarifs sont valables que ce soit pour l'utilisation d'une passerelle ou de deux. Tariffs applied for the use of one or two jetways</i></p>
	<p><b>0,403 € la tonne / heure</b></p> <p><i>Au-delà de 2 heures Above 2 hours Toute heure commencée est due Any hour begun is due En cas d'indisponibilité de l'une des passerelles, aucune modulation tarifaire ne sera appliquée. Les tarifs sont valables que ce soit pour l'utilisation d'une passerelle ou de deux. Tariffs applied for the use of one or two jetways.</i></p>
Aire de stationnement en faux contact Other parking areas accessible by bus or by foot	<p><b>0,080 € la tonne / quart d'heure</b></p> <p><i>Forfait maximal de 2 heures par rotation Maximum of 2 hours / rotation</i></p>
	<p><b>0,403 € la tonne / heure</b></p> <p><i>Au-delà de 2 heures Above 2 hours Toute heure commencée est due Any hour begun is due</i></p>
Aire de stationnement au large par bus ou à pied Other parking areas accessible by bus or by foot	<p><b>0,403 € la tonne / heure</b></p> <p><i>Franchise de 45 minutes - toute heure commencée est due 45 minutes' allowance - Any hour begun is due</i></p>
Aires de garage en attente retour aire de trafic Garage areas for planes waiting to go back to the ramp	<p><b>0,403 € la tonne / heure</b></p> <p><i>Toute heure commencée est due Any hour begun is due</i></p>
Tarif réduit sur les heures non programmées en cas de panne de l'avion (sur demande) Reduced rate on non-scheduled hours resulting from aircraft breakdown (by request)	<p><b>Réduction de 50% du tarif sur les heures de dépassement</b> <b>50% reduction of tariff on hours exceeded</b></p>

Les tarifs liés aux aires de stationnement en faux contact ne seront applicables qu'à compter de la mise en service des équipements nécessaires.

En cas de panne de l'avion : le tarif de la redevance de stationnement est réduit de 50% sur les heures non programmées. La compagnie doit pour cela adresser une demande écrite au Service Facturation Aéronautique de l'aéroport.

Depending on the equipment available, 'Fake' contact parking may not be available. In the event of an aircraft breakdown: the aircraft parking tariff is reduced by 50% on non-scheduled hours. To be eligible, the operator must send a written request to the Sales Service of the airport.

## Passagers / Passengers

### Tarifs redevance d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers

#### Charges for use of the passenger reception facilities

Redevance d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers calculée sur le nombre de passagers au départ titulaire d'une carte d'embarquement, y compris les passagers voyageant en GP. Le tarif varie selon quatre zones de destination.

Cette redevance inclut l'utilisation des banques d'enregistrement et la prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite.

Charges for the use of the passenger reception facilities are based on the number of passengers at departure carrying a boarding card, including passengers travelling gratis passenger. The charges vary depending on the four destination zones. These fees include the use of check-in desks and services for disabled persons.

Zones de destination Zones of destination	Tarif révisé	Redevance PHMR	Tarif en € HT par passager départ au 01/01/2024 Tariff in euro per departing passenger
Zone 1 - REUNION	6,11 €	1,15 €	7,26 € / passager départ
Zone 2 - OCEAN INDIEN ET AFRIQUE AUSTRAL	12,70 €	1,15 €	13,85 € / passager départ
Zone 3 - METROPOLE	18,22 €	1,15 €	19,37 € / passager départ
Zone 4 - U.E - AUTRES INTERNATIONALES	18,22 €	1,15 €	19,37 € / passager départ

**Exemple 1 zone 2 :** MAYOTTE, COMORES, ILE MAURICE, MADAGASCAR, SEYCHELLES, ILES EPARSEES, AFRIQUE DU SUD

**Exemple 2 zone 4 :** CHINE, INDE, THAILANDE, EUROPE (hors métropole)

\* Etant donné le contexte de crise sanitaire, une sur-redevance a été mise en place afin de pouvoir poursuivre le programme d'investissement de l'aéroport. **Les prévisions de trafic indiquant que le niveau de trafic 2019 sera atteint en 2023, une rétribution de 0,50€ sera réalisée au titre de l'année 2023**, et la sur-redevance sera supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

\* Given the context of the health crisis, a surcharge has been implemented in order to continue the airport's investment program. It will be abolished once traffic returns to its 2019 level (2.5 million passengers). The level of traffic will probably be reached in 2023, so a credit note of **€0.50 will be paid for the year 2023**, and the surcharge will be abolished on January 1, 2024.

**Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher du Service Ventes de l'aéroport.**

For more information, please contact the Sales Service of the airport.

### Les exonérations (selon les arrêtés du 28.02.81 et du 19.12.94)

- Membres d'équipage
- Passagers en transit effectuant un arrêt momentané sur l'aéroport et repartant par le même aéronef et avec un numéro de vol identique au numéro de vol à l'arrivée
- Passagers d'un aéronef ayant effectué un retour forcé sur l'aéroport en raison d'incidents techniques ou de conditions atmosphériques défavorables
- Passagers d'un aéronef effectuant une escale technique
- Passagers d'un aéronef de moins de 6 tonnes exploité à des fins privés.
- Enfants de moins de 2 ans

### Exemptions (according to decrees of 28/02/81 and 19/12/94)

- Crew members
- Transit passengers making a short halt at the airport and leaving in the same aircraft and with a flight number identical to the flight number at arrival
- Passengers of an aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions
- Passenger of an aircraft making a refuelling stop
- Passengers of an aircraft under 6 tons exploited for private
- Babies under two years of age



### Modulation des redevances passagers et atterrissage pour l'ouverture de nouvelles routes

#### Adjustment of passenger and landing fees for new routes

Cette mesure est appliquée pour la création d'une liaison directe régulière au départ de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros vers un aéroport ou un système aéroportuaire, non desservi depuis plus d'un an.

This measure is applied for new regular and direct routes departing from Reunion Roland Garros Airport for an airport or hub where no such route has existed before (for over a year).

La mesure consiste en une réduction tarifaire dégressive sur la redevance passagers et sur la redevance d'atterrissage, représentant 50% d'abattement en moyenne sur une durée de 3 ans. A partir du 1er janvier 2022, un abattement complémentaire sur la redevance de stationnement est également appliqué pour toute nouvelle ligne éligible à ce dispositif.

The measure is a 3 years sliding-scale reduction on passenger fees and on landing fees (representing a 50% reduction on average). As of January 1, 2022, an additional discount on the parking fee is also applied to all eligible new lines.

Les nouvelles lignes pour lesquelles cette mesure était appliquée avant la crise sanitaire Covid-19 et qui sont suspendues actuellement pourront bénéficier de cette mesure au même niveau de remise avant crise dès lors que le programme de vol respecte les conditions d'avant crise.

New routes for which this measure was applied before the Covid-19 health crisis and which are currently suspended will be able to benefit from this measure at the same pre-crisis discount level as long as the flight program respects the pre-crisis conditions.

#### Conditions d'application de la mesure / Conditions for applying the measure :

- La mesure est appliquée sur la redevance passagers et la redevance d'atterrissage pour une nouvelle route dont le programme de vol représente, sur une période de 3 mois consécutifs, une moyenne de 1 fréquence hebdomadaire.
- La mesure est appliquée concernant les vols full cargos sur la redevance de stationnement et la redevance d'atterrissage pour une nouvelle route dont le programme de vol représente, sur une période de 3 mois consécutifs, une moyenne de 1 fréquence hebdomadaire.
- Concernant l'abattement sur la redevance de stationnement pour les vols mixtes, pour les routes à destination de La Réunion avec une escale, le calcul se fera au prorata du nombre de passagers transportés vers l'escale Réunion.
- Pour une nouvelle route opérée en partage de code, la mesure s'applique sur la redevance d'atterrissage uniquement dans le cas où le transporteur commercialisant les coupons de vols sur la destination/provenance Réunion est également le porteur de l'aéronef.
- Le trafic de référence est le nombre de passagers locaux au départ et le nombre d'atterrissages d'aéronefs.
- Les réductions sont opérées sur la facturation des vols à la quinzaine.
- En cas de reprise d'une liaison non desservie depuis plus d'un an, la nouvelle compagnie aérienne bénéficie de la mesure à condition de n'avoir aucun lien capitalistique ou commercial avec l'exploitant précédent de la ligne. Après 2 ans d'absence de liaison, la mesure s'applique également à une compagnie liée à l'exploitant précédent.
- Si un transporteur ouvre une liaison sur une route créée depuis moins de trois ans bénéficiant de cette mesure, celui-ci bénéficie du même niveau de remise que l'exploitant déjà en place, dès lors que son programme de vol respecte les conditions d'application de la mesure.
- En cas d'arrêt saisonnier, le processus incitatif dégressif se poursuivra au moment de la reprise de la ligne comme si elle n'avait jamais été suspendue. La période d'interruption est incluse dans la période d'abattement.
- The measure is applied to passenger fees and landing fees on a new route with a flight schedule representing, over a period of 3 consecutive months, an average of 1 flight a week.
- For cargo flights, this measure is applied on parking and landing fee for new route whose flight schedule represents, over a period of 3 consecutive months, an average of 1 flight a week.

- For mixed flights to Reunion with a stopover, the calculation of parking fee reduction will be made in proportion to the numbers of passengers carried at the stopover in Reunion.
- For a new route using code share, the measure applies to the landing fee only when the airline selling flight coupons to or from Reunion is also the carrier of the aircraft.
- The traffic reference figure is the number of departing local passengers and the number of aircraft landings.
- Reductions are applied to invoices every fortnight.
- If a route is revived after being out of service for over a year, the new airline can benefit from the measure providing that it has no capital or sales links with the previous airline on the route. If a route has not been used for 2 years, the measure also applies to a company linked to the previous airline.
- If a transporter opens an eligible route that was created less than three years earlier, the airline has the same discount rate as the existing airline, providing that the flight program respects the conditions of application of the measure.
- When flights are halted seasonally, the incentive procedure on a sliding scale will continue when flights begin again, as if they had never been suspended. The period of interruption is included in the reduction period.

## Mesure incitative pour la relance du trafic

### Incentive for traffic recovery

Cette mesure a pour objectif d'accompagner la relance du trafic suite à la pandémie de Covid-19. Elle sera proposée sous forme d'une modulation tarifaire de la redevance passagers et mise en place conformément à l'article R224-2-2 du Code Général de l'Aviation civile. Cette mesure est accordée aux compagnies ayant généré une croissance en nombre de passagers départ en année N par rapport aux prévisions budgétaires par destination établies par l'aéroport rapportées au trafic de l'année 2019.

This measure aims to support the recovery of traffic following the Covid-19 pandemic. It will be proposed in the form of a reduction on passenger fee in accordance with Article R224-2-2 of the General Civil Aviation Code. This measure is granted to companies that have generated growth in the number of departing passengers in year N compared to the budget by destination linked to the traffic of the year 2019 established by the airport in relation.

#### Eligibilité de la mesure / Eligibility of measure :

Toutes les lignes sont éligibles dès lors qu'elles répondent à des critères de croissance positive du trafic au départ de l'aéroport de La Réunion Roland Garros (dépassement d'un seuil plancher par rapport au trafic de 2019, fixé en amont). Le dispositif n'est pas cumulable avec la mesure incitative pour la création de nouvelle ligne et le trafic lié en est donc exclu.

- La première année de déclenchement de la mesure est l'année civile 2022,
- Ce dispositif n'est pas cumulatif avec la mesure de soutien à la création de nouvelles lignes,
- Ce dispositif est reconduit pour l'année 2023.

All routes are eligible as long as they meet the criteria of positive traffic growth from Roland Garros airport (exceeding a minimum threshold in relation to 2019 traffic, set beforehand). The scheme cannot be combined with the incentive measure for new routes and the related traffic is therefore excluded.

- The first year of the measure is the calendar year 2022,
- This measure is not cumulative with the new line incentive,
- This measure is renewed for the year 2023.

Critères de croissance / Criteria for growth :

Les seuils de croissance déclenchant la mesure ont été déterminés sur la base des prévisionnels de trafic passagers locaux établis par l'aéroport pour l'année 2023 par rapport au trafic passagers locaux réalisé de l'année 2019.

The growth thresholds triggering the measure were determined based on the local passenger traffic forecasts established by the airport for the year 2023 in relation to the realized local passenger traffic of the year 2019.

PAYS	Seuil2023	Mesure2023
AFRIQUE DU SUD	86%	20%
COMORES	90%	15%
FRANCE	96%	10%
ILE MAURICE	89%	15%
INDE	86%	20%
MADAGASCAR	70%	30%
MAYOTTE	117%	10%
SEYCHELLES	92%	15%
THAÏLANDE	84%	20%



**LES REDEVANCES D'USAGE DES ÉQUIPEMENTS  
ET DES INSTALLATIONS AÉROPORTUAIRES  
FEES FOR USE OF AIRPORT INFRASTRUCTURE  
AND FACILITIES**

## Carburant / Fuel

Redevance d'usage des installations de distribution de carburants facturée aux sociétés d'avitaillement en fonction du litrage délivré.

Charges for use of fuel infrastructure and distribution fees are billed to provisioning companies depending on the number of litres delivered.

### Tarifs redevance d'usage des installations de distribution de carburant Jet Fuel charges

Type de carburant Type of fuel	Tarif en € HT 01/04/2023
Jet Fuel	0,329 € / hectolitre

L'avitaillement des aéronefs sur l'Aéroport de la Réunion Roland Garros est assuré par la société AVIFUEL, exploitant du dépôt pétrolier de l'aéroport.

Pour l'usage des installations et équipements du dépôt pétrolier, la Société AVIFUEL facture des frais de passage par m3 ambiant livré.

**Pour toute précision sur les modalités et les conditions générales de vente, vous pouvez vous rapprocher du prestataire :**

AVIFUEL, Station Aviation, Rue Guynemer, 97438 Sainte Marie  
Tel : +262 (0) 262280666 (Service Comptabilité),  
Mail : [contact@avifuel.re](mailto:contact@avifuel.re)

## Titre de circulation en zone à accès réglementé Passes for restricted zones

Prestation de Service	Tarif en € HT 01/04/2023
Titre de circulation en zone à accès réglementé : badge Fee for single pass for restricted zone	35,00 € / Titre
Titre de circulation en zone à accès réglementé : laissez-passer véhicule Fee for vehicle pass for restricted zone	35,00 € / Titre

\*Ce tarif comprend la mise à disposition du titre de circulation avec un support, un cordon et la destruction du titre de circulation et macaron pour véhicule

\*This charge includes delivery of permit, a holder, a cord and the destruction of the permit and vehicle sticker.

Le tarif de cette prestation est soumis au régime de TVA en vigueur.

VAT is applicable to the above rate.

## Remarques / Notes :

Seul un correspondant sûreté nommé au sein de chaque entreprise pourra effectuer les demandes de titres et venir les retirer auprès du Service SURETE. Ce correspondant devra fournir la grille d'accréditation à jour de son entreprise.

Only one appointed safety officer from each company can request passes and collect them from Airport Security. This officer must present an up-to-date copy of the company's accreditation certificate.

Pour toute information concernant les titres de circulation, veuillez vous adresser au service Sûreté.

For more information, please contact the Security Service of the airport.

Service Sûreté  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481622 Fax : +262(0)262488046  
Mail : [surete@reunion.aeroport.fr](mailto:surete@reunion.aeroport.fr)

## Prestation d'édition d'un permis TRA/MAN / TRA/MAN licenses printing service :

Prestation Service	Tarif en € HT 01/04/2023
Impression d'un permis TRA/MAN	12,120 € HT par permis

Les permis seront délivrés sur justificatifs de formation (circulation en aire de manœuvre et/ou de trafic).

Licences will be issued on training certificates only (driving on manoeuvring and apron areas).

**Pour tout renseignement, veuillez contacter le service exploitation passagers.**

**For more information, please contact the operation Department.**

Service Exploitation passagers  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481604 Fax : +262(0)262488046  
Mail : [Stephane.courtois@reunion.aeroport.fr](mailto:Stephane.courtois@reunion.aeroport.fr)

## Transfert passagers parking avion-aérogare : Bus de piste

### Runway buses – aircraft to terminal

Les bus de piste sont utilisés pour l'acheminement des passagers entre l'avion et l'aérogare à l'embarquement et au débarquement, pour le transfert de 100 personnes maximum.

Runway buses are used to shuttle groups of 100 passengers between the aircraft and the terminal, either for boarding or for disembarkation.

### Tarifs redevance d'usage des bus (en € HT)

#### Runway bus rates (exclusive of tax)

Bus (capacité environ 100 pax / capacity approx. 100 persons)	Tarif en € HT 01/04/2023
Forfait pour un transfert EMBARQUEMENT Fixed rate for boarding transfer	63,91 € / rotation de bus
Forfait pour un transfert DEBARQUEMENT Fixed rate for disembarkation transfer	63,91 € / rotation de bus

## Transfert passagers parking avion-aérogare : Minibus

### Minibuses – aircraft to terminal

Les minibus sont utilisés pour le transfert des passagers et des membres d'équipage entre l'avion et l'aérogare à l'embarquement ou au débarquement, pour des transferts de moins de 9 personnes.

Minibuses are used to shuttle groups of less than 9 passengers and crew member between the aircraft and the terminal, either for boarding or for disembarkation.

### Tarifs transfert parking avion – Aérogare passagers (en € HT)

#### Minibus rates - Aircraft to terminal (exclusive of tax)

Minibus (capacité environ 8 pax / capacity approx. 8 persons)	Tarif en € HT 01/04/2023
Forfait pour un transfert EMBARQUEMENT Fixed rate for boarding transfer	20,47 € / rotation de minibus
Forfait pour un transfert DEBARQUEMENT Fixed rate for disembarkation transfer	20,47 € / rotation de minibus

Pour les aéronefs de moins de 6 tonnes, une réduction de 50% est appliquée sur les prestations de minibus.

For aircraft under 6 tons, a 50% reduction is applied to minibus services.

Tous ces tarifs sont soumis au régime de TVA en vigueur.

VAT is applicable to the above rates.

## Ouverture de l'aérogare en dehors des horaires d'exploitation

### Opening of the terminal outside normal working hours

Aviation commerciale	Tarif en € HT 01/04/2023
Mise en place personnel pour traitement d'un vol en dehors des horaires d'ouverture de l'aérogare	1 200 € HT /heure
Tarif réduit en cas de vols multiples simultanés	Réduction de 50% du tarif/heure

Cette tarification n'est pas appliquée en cas de force majeure (événement météorologique, déroutement, ...) ni en cas d'aléa suite à une défaillance imputable à l'aéroport.

*This tariff is not applied in case of force majeure (weather event, flight diversion, etc.), nor in the event of a hazard due to an airport failure.*

Aviation générale	Tarif en € HT 01/04/2023
Mise en place personnel pour traitement d'un vol en dehors des horaires d'ouverture de l'aérogare	200 € HT /heure
Tarif réduit en cas de vols multiples simultanés	Réduction de 50% du tarif/heure

## Service passager haute contribution

### High-contribution passengers service

Le service Premium est une prestation combinant un accès différencié aux contrôles de frontières et de sûreté. Ce service ne peut être proposé qu'aux seuls passagers déclarés éligibles par les compagnies aériennes. Le tarif sera facturé à la quinzaine.

*The Premium service offers a separate access to border and security controls.*

*This service is only accessible to passengers declared eligible by the companies. The rate will be billed fortnightly.*

Service PREMIUM	Tarif en € HT 01/04/2023
Accès passager haute contribution Passenger access high contribution/departure passenger	1,20 € / passager départ

*Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Poste de Coordination de l'Exploitation (PCE) de l'aéroport, ou le Service Ventes de l'aéroport.*

*For more information, please contact the Airport Operations Center, or the Aeronautic Billing Office of the airport.*



## Fret RUIRFA / Freight

Redevance d'usage des installations aménagées pour la réception du fret calculée sur le tonnage fret embarqué ou débarqué.

Charges for the use of freight infrastructure and equipment are calculated by the tonnage of freight loaded or unloaded.

### Tarifs redevance d'usage des installations aménagées pour la réception du fret aérien

#### Charges for the use of freight infrastructure

RUIRFA Uniquement pour les compagnies aériennes		Tarifs en € HT au 01/04/2023
		Tarif par Tonne
IMPORT / Disembarked Freight		40,11 € / T
EXPORT / On board Freight		15,37 € / T

# Manutention et entreposage du fret

## Handling & storing of freight

### Tarifs frais de manutention et entreposage fret

### Freight handling and storage charges (exclusive of tax)

#### Horaires d'ouverture pour la livraison ou la réception du fret :

- IMPORT = 7h - 17h du lundi et vendredi et 8h-15h le samedi
- EXPORT = 7h - 19h du lundi au vendredi et 7h-17h le samedi

#### Sont considérés comme « marchandises prioritaires » :

- Priorité 1 : Clients Expressistes, Marchandises AOG, LHO, AVI et clients comptants
- Priorité 2 : périssables et médicaments

IMPORT ET EXPORT		Minimum de perception	Tarifs en € HT au 01/04/2023	
<b>Documents</b> Document		Minimum de perception	Tarifs	
IMPORT EXPORT	<b>TRAITEMENT DEMATERIALISE</b> Frais de traitement manuel de dossiers non dématérialisés (exemple : BAE, LTA, client comptant...)	6 €	6,26 € / Unité	
	<b>RECLAMATION ET RECHERCHE DOCUMENTAIRE</b> Au delà de 3 jours, après la livraison/reception du colis. Traitement des réclamations et frais de recherches documentaires consécutifs à une demande du client (recherche simple avec/sans une photocopie). Les demandes faites moins de 3 jours ouvrés après la livraison / réception de la marchandise ne sont pas facturées.		9,39 € / Unité	
<b>Options et Traitements spécifiques</b> SUPPLEMENTS SPECIFIC TREATMENTS		Minimum de perception	Tarifs	
IMPORT EXPORT	<b>COFFRE-FORT</b> Frais de stockage en chambre forte	20 €	0,25% de la valeur de la marchandise	
	<b>CONTRE-PESEE</b> Frais de contre-pesée : s'applique aux expéditions devant faire l'objet d'une contre-pesée à la demande de l'expéditeur, du destinataire, de l'autorité compétente ou les demandes à titre personnel. La facturation est adressée au client concerné et non au demandeur de la contre-pesée.	2 €	2,06 € / pesée	
IMPORT EXPORT	<b>DESTRUCTION</b> Frais de destruction de marchandises s'applique aux marchandises non-réclamées, abandonnées ou non conformes.			
	Détruit par la SARRG	PER, Végétaux	10 €	2,06 € / Kg
		MED	10 €	3,08 € / Kg
		Autres	10 €	2,06 € / Kg
Détruit par un prestataire	La SA ARRГ se réserve le droit de déterminer si la destruction doit se faire par un prestataire.	62,54 €	facturation au réel + frais de dossier de 62,54€	

<b>IMPORT</b>		<b>Minimum de perception</b>	<b>Tarifs en € HT au 01/04/2023</b>
<b>Base</b> BASIC IMPORT FREIGHT HANDLING FEE		<b>Minimum de perception</b>	<b>Tarif par KG</b>
<b>IMPORT</b>	<b>RTEM</b> Redevance de traitement du fret en magasin (RTEM). s'applique pour les cargos unit dont l'ecor (comptage et/ou dépalettisation) s'effectue au sein du terminal fret.	Clients en compte	1,37 €
		Clients comptant	8,47 €
	<b>RTHM</b> Redevance de traitement du fret hors magasin (RTHM) : traitement simplifié pour les cargos unit dont l'ecor (comptage et/ou dépalettisation) n'est pas effectué (BUP).		0,223 € / Kg
	<b>DEGROUPE</b> Redevance de dégroupage BUP (RTEM + 20%). S'applique pour l'ecor (dépalettisation) d'un Cargo Unit comportant une LTA pour plusieurs HAWB.		0,270 € / Kg
	<b>DEGROUPE URGENT</b> Redevance dégroupage LTA Urgent à la demande du preneur. S'applique pour l'ecor d'un colis considéré comme non prioritaire (hors priorité 1 et 2 défini en préambule).		52,38 € 0,230 € / KG + forfait de 52,38€ par LTA

<b>Stockage</b> STORAGE		<b>Minimum de perception</b>	<b>Tarif par KG par jour</b>
<b>IMPORT</b>	<b>SURESTARIES</b> Frais de magasinage. S'applique à tous les colis non récupérés stockés au-delà de 3 jours ouvrables à compter du lendemain de l'arrivée du vol (hors samedi, dimanche et jours fériés : les jours de week-ends et jours fériés compris dans les trois premiers jours, ne sont pas pris en compte).	12 €	0,258 € / Kg / jour
	<b>SURESTARIES (RTHM)</b> Frais de magasinage pour BUP. Le décompte se fait à partir du lendemain de la réception : les jours de week-ends et jours fériés compris dans les deux premiers jours, sont pris en compte. S'applique à tous les CU non récupérés. - s'applique à tous les colis (BUP) réceptionnés plus de 2 jours après l'arrivée du vol de réservation. - s'applique à tous les colis (BUP) en transbordement réceptionnés et stockés plus de 2 jours après l'arrivée du vol de réservation. <i>Exemple : pour un colis réceptionné le lundi, les surestaries seront facturés à partir du jeudi matin.</i>	12 €	0,297 € / Kg / jour

<b>Autres frais et prestations</b> OTHER SERVICES		<b>Minimum de perception</b>	<b>Tarifs</b>
<b>IMPORT</b>	<b>MISE A QUAI ET LOCATION D'ENGIN MECANISE</b> Mise à disposition d'engin mécanisé (chariot élévateur; gerbeur...) pour livraison à quai. Prestation intégrée automatiquement à l'apurement pour la RTHM		26,09 € / 1/4 H
	<b>TRAITEMENT HUM</b> Traitement des HUM (dépouilles mortuaires) facturé uniquement dans le cas d'un transbordement.		32,32 € / Unité
	<b>PRESENTATION POUR CONTROLES PHYTOSANITAIRES OU DOUANES</b> Déplacement des colis de/vers les zones de contrôles vétérinaires et phytosanitaires. Déplacement des colis de/vers le banc de visite sous Douanes		15,42 € / LTA

**Options et Traitements spécifiques**  
SUPPLEMENTS SPECIFIC TREATMENTS

Minimum de perception

Tarif par KG

**IMPORT**

**LIVRAISON PRIORITAIRE**

Redevance de traitement prioritaire.

**EXPRESSISTES - AOG - AVI - LHO-RRY-RRW** : Les clients Expressistes, les marchandises AOG,AVI,LHO,RRY,RRW, et clients comptants sont automatiquement classés en Priorité 1. Sans surcoût pour les clients comptants.

**PERISSABLES - MEDICAMENTS** : Il est possible - sur demande du client - de faire passer ces marchandises en Priorité 1 moyennant un surcoût conformément à la grille ci-contre. Attention : du fait de leur nature, les catégories "Expressistes,AOG ,AVI,LHO ,RRY et RRW" restent prioritaires à la catégorie "Périssables et médicaments".

**AUTRES** : Toutes les marchandises (hors Expressistes, AOG, AVI, LHO, RRY,RRW, Périssable et Médicaments) sont automatiquement classées en Priorité 3 sans surcoût pour l'opérateur. Il est possible - sur demande du client - de faire passer ces marchandises en Priorité 1 ou 2 moyennant un surcoût conformément à la grille ci-contre. Attention : du fait de leur nature, les catégories "Expressistes - AOG - AVI" et "Périssables et Médicaments" restent prioritaires à la catégorie "Autres".

**Priorité 1  
Hautement  
prioritaire**

*Clients Expressistes  
Marchandises AOG  
et AVI, LHO*

*Clients comptants*

*Périssable et  
Médicaments*

*Autres*

**Priorité 2  
Prioritaire**

*Périssable et  
Médicaments*

*Autres*

**Livraison standard**

*Périssable et  
Médicaments*

*Autres*

1 €

0,023 € / Kg

sans surcoût

2 €

0,034 € / Kg

3 €

0,045 € / Kg

1 €

0,023 € / Kg

2 €

0,034 € / Kg

sans surcoût

**IMPORT**

**MATIERES DANGEREUSES**

Frais de traitement des matières dangereuses . Attention : si un colis est considéré "marchandise dangereuse" son poids doit être déclaré sur le Cargo Community System. Sans cette déclaration, c'est l'ensemble du lot qui sera considéré comme "marchandise dangereuse".

1 €

0,013 € / Kg

**IMPORT**

**CHAMBRE FROIDE**

Frais de stockage en chambre froide et hall de tri réfrigéré pour tout fret devant voyager sous certaines conditions liées à la température. Les marchandises appartenant aux catégories ICE, PER, EAT, PES et MED (hors contre indications inscrites sur le colis) sont automatiquement traitées en chambre froide.

Se calcule dès la réception de la marchandise pour entreposage. La demi-journée ne peut être facturée que pour la première journée d'entreposage. Après la première journée, toutes les journées entamées seront facturées comme étant des journées complètes d'entreposage.

*Par journée*

1 €

0,071 € / Kg / jour

*Par demi-journée*

1 €

0,036 € / Kg / demi-journée

**ANIMAUX**

Redevance Station animalière . Supplément de 10% sur les frais de traitement de base

5 €

0,023 € / Kg

**SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES**

Livraisons/réceptions Samedi ou Dimanche ou Jours fériés

1 €

0,112 € / Kg

**HORS HORAIRES D'OUVERTURE**

Livraison/réception hors horaires d'ouverture (selon l'heure de scan ou le déclenchement de la préparation par l'opérateur)

IMPORT = 7h - 17h du lundi et vendredi et 8h-15h le samedi

Par exemple: une Livraison/réception effectuée le samedi à 18h se verra facturée les 2 prestations : Livraison/réception le samedi + Livraison/réception hors horaire d'ouverture.

1 €

0,112 € / Kg

<b>EXPORT</b>		Minimum de perception	Tarifs en € HT au 01/04/2023	
<b>Base</b> BASIC EXPORT FREIGHT HANDLING FEE		Minimum de perception	Tarif par KG	
<b>EXPORT</b>	<b>PRISE EN CHARGE</b> Prise en charge et acceptation du fret avant l'entrée en magasin et/ ou avant l'inspection filtrage par la sûreté (reception, pesée et transfert dans le terminal).		0,004 € / Kg	
	<b>RTEM</b> Redevance de traitement du fret en magasin (RTEM) s'applique pour les marchandises dont le traitement s'effectue au sein du terminal fret	Clients en compte	1,37 €	0,133 € / Kg
		Clients comptant	8,47 €	
	<b>RTHM</b> Redevance de traitement du fret hors magasin (RTHM) : traitement simplifié pour les cargos unit dont la palettisation n'est pas effectuée au sein du terminal fret (BUP)		0,067 € / Kg	
	<b>TRANSBORDEMENT</b> Redevance de traitement du fret en transbordement.		0,116 € / Kg	
<b>Stockage</b> STORAGE		Minimum de perception	Tarif par KG	
<b>EXPORT</b>	<b>SURESTARIES</b> Frais de magasinage. Le calcul se fait à partir du 4ème jour à compter de la réception, dans ces jours de franchise les week-end et jours fériés sont comptés. - s'applique à tous les colis (colis, BUP) livrés plus de 3 jours avant le départ du vol de réservation. - s'applique à tous les colis (colis, BUP) en transbordement livrés et stockés plus de 3 jours avant le départ du vol de réservation <i>Exemple : pour un colis livré le lundi, les surestaries seront facturés à partir du vendredi matin.</i>		0,155 € / Kg / jour	
<b>Autres frais et prestations</b> OTHER SERVICES		Minimum de perception	Tarif par KG	
<b>EXPORT</b>	<b>TRACTION DE PALETTES AVION</b> Traction de palettes avion en zone côté piste (maxi. 2 unités/traction).	33,53 €	34,47 € / Traction	
	<b>VEHICULE LEGER</b> Traitement véhicule léger.	338,83 €	348,32 € / Véhicule	
	<b>CYCLOMOTEUR</b> Traitement motocyclette.	169,43 €	174,17 € / Véhicule	
	<b>MINIMUM PERCEPTION</b> Minimum de perception / LTA.	1,37 €		
	<b>CONSTITUTION STACK PALETTES</b>		0,133 € / Kg	
	<b>EXPEDITION STOPPEE</b> Frais pour expédition stoppée après admission dans le terminal FRET. S'applique pour les envois refusés après l'entrée dans le terminal FRET devant ressortir coté ville.	5 €	0,067 € / Kg	

Options et Traitements spécifiques SUPPLEMENTS SPECIFIC TREATMENTS		Minimum de perception	Tarif par KG	
EXPORT	<b>INTERVENTION SUR PALETTE</b> S'applique lorsque une palette constituée par l'expéditeur doit être modifiée car non conforme. S'applique lorsque une palette conforme constituée par la SA ARRG doit être modifiée à la demande de l'expéditeur. S'applique lorsque une palette en transbordement nécessite une intervention.		0,067 € / Kg	
	<b>TRAITEMENT PRIORITAIRE (fret express..)</b>	1 €	0,007 € / Kg	
EXPORT	<b>MATIERES DANGEREUSES</b> Frais de traitement des matières dangereuses. Frais de traitement des matières dangereuses. Attention : si un colis est considéré "marchandise dangereuse" son poids doit être déclaré sur le Cargo Community System. Sans cette déclaration, c'est l'ensemble du lot qui sera considéré comme "marchandise dangereuse".	1 €	0,007 € / Kg	
EXPORT	<b>CHAMBRE FROIDE</b> Frais de stockage en chambre froide réfrigérée pour tout fret devant voyager sous certaines conditions liées à la température. Les marchandises appartenant aux catégories ICE, PER, EAT, PES et MED (hors contre indications inscrites sur le colis) sont automatiquement traitées en chambre froide Se calcule dès le lendemain de la réception de la marchandise pour entreposage, toutes les ½ journées entamées jusqu'à la fin d'entreposage seront facturées à la ½ journée. <i>Exemple : une marchandise qui a été réceptionnée à 13h00 et qui a quitté le terminal export à 8h le lendemain sera facturée 1 journée (2 demi-journées) de chambre froide</i>	Par journée	1 €	0,048 € / Kg
		Par demi-journée	1 €	0,024 € / Kg
	<b>ANIMAUX</b> Redevance Station animale.		5 €	0,013 € / Kg
	<b>SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES</b> Livraisons/réceptions Samedi-Dimanche-Jours fériés		1 €	0,067 € / Kg
	<b>HORS HORAIRES D'OUVERTURE</b> Livraison/réception hors horaires d'ouverture : EXPORT = 7h - 19h du lundi au vendredi et 7h-17h le samedi Attention : une Livraison/réception effectuée le samedi à 18h se verra facturée les 2 prestations : Livraison/réception le samedi + Livraison/réception hors horaire d'ouverture.		1 €	0,067 € / Kg

## Remarques / Notes :

Les demandes de prestations autres que celles indiquées ci-dessus feront l'objet d'une cotation spécifique.

### Prestations soumises à TVA (taux de TVA applicable : 8,5%) :

- Frais de magasinage à partir du 15ème jour,
- Frais de chambre froide à partir du 15ème jour,
- Destructions de marchandises.

### Précision sur le temps de stockage :

- La période de facturation commence dès l'heure de réception de la marchandise pour entreposage et se termine à l'heure de fin d'entreposage. La facturation minimum correspond à la première demi-journée de stockage.
- La première demi-journée le matin correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise le matin et 12h00 local, passé ce délai jusqu'à la fermeture de l'aérogare : il sera facturé la journée complète d'entreposage.
- La première demi-journée l'après-midi correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise si celle-ci est réceptionnée après 12h00 pour entreposage, jusqu'à l'heure de fin d'entreposage si elle est effectuée avant la fermeture de l'aérogare le même jour.
- Dès le lendemain de la réception de la marchandise pour entreposage, toutes les journées entamées jusqu'à la fin d'entreposage seront facturées comme étant des journées complètes d'entreposage.

### Précision sur le temps de stockage Export :

- La période de facturation commence dès l'heure de réception de la marchandise pour entreposage et se termine à l'heure de fin d'entreposage. La facturation minimum correspond à la première demi-journée de stockage.
- La première demi-journée le matin correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise le matin et 12h00 local, passé ce délai jusqu'à la fermeture de l'aérogare : il sera facturé la journée complète d'entreposage.
- La première demi-journée l'après-midi correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise si celle-ci est réceptionnée après 12h00 pour entreposage, jusqu'à l'heure de fin d'entreposage si elle est effectuée avant la fermeture de l'aérogare le même jour.
- Dès le lendemain de la réception de la marchandise pour entreposage, toutes les demi-journées entamées jusqu'à la fin d'entreposage seront facturées à la 1/2 journée.

Quotations are available on request for freight services not mentioned above.

### VAT is applicable on (VAT applicable at 8.5%) :

- Storage fees from the 15th working day,
- Cold storage fees from the 15th working day,
- Freight destruction fees

### Precision on storage time:

- The minimum invoiced corresponds to the first half day of storage coming into effect from the time the terminal receipt the goods for storage and defined by the end of storage time.
- The first half day in the morning is determined by the period between the time the terminal receipt the goods in the morning until noon (12:00 am Réunion), after this time (12:00 am) until the closing of the fret terminal you will be invoiced the entire day.
- The first half-day in the afternoon is determined by the period between the time the terminal receipt the goods for storage if it is received after noon (12:00 am Réunion), until the closure of the fret terminal.
- The days after the terminal receive the goods, will be invoiced as entire days of storage.

**Pour toute information concernant ces tarifs, veuillez contacter le secrétariat du fret de l'aéroport.**

**For more information on these charges, please contact the Freight Office of the airport.**

Accueil Aérogare Fret  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
Aérogare Fret - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262488036 Fax : +262(0)262488113  
Mail : [fret@reunion.aeroport.fr](mailto:fret@reunion.aeroport.fr)

## Parking automobile public / Public car park

### Tarifs parking auto public (P1) / Parking Rates (P1)

Temps de stationnement	Tarif € T.T.C. au 01/01/2024
0 à 10 min	gratuit
11 min à 15 min	0,50 €
16 min à 1h30	plus 1,00 € / quart d'heure
1h31 à 12h	plus 0,50 € / quart d'heure
tarif jour	40,00 €
> 24h	plus 15,00 € / quart d'heure

*\* Toute période entamée est due.*

Le parking public automobile (P1) est destiné en priorité au stationnement de courte durée des passagers et de leurs accompagnants/attendants. Les 10 premières minutes de stationnement sont gratuites.

Tout stationnement au parking P1 Proximité induit l'acceptation du règlement d'utilisation des parcs de l'Aéroport de la Réunion Roland Garros disponible au service Parking ou sur le site internet. Tout ticket doit être validé avant la sortie (via caisse automatique ou box agent).

En cas de perte du ticket d'entrée du parking public, la redevance sera établie à partir des données enregistrées par le système. A défaut, une somme forfaitaire de 40 € sera facturée.

The public car park is a short stay car park for the passengers and their companions/escorts with 10-minutes allowance. All drivers on the public car park must be aware of the park regulations.

If a ticket is lost the owner must report the issue to the park management office. A lost ticket is charged at the full daily rate of 40€.

### Tarifs Parking Minute (P0) / Parking Rates (P0)

Temps de stationnement	Tarif € T.T.C. au 01/01/2024
0 à 10 min	gratuit
11 min à 20 min	0,50 € / min
à partir de la 21 ième min	plus 1,00 € / min

*\* Toute période entamée est due.*

Le parking Minute (P0) est destiné en priorité à la dépose ou à la prise en charge minute des passagers. Le tarif est fixé à la minute entamée et le nombre de passages est limité. Les 10 premières minutes de stationnement sont gratuites.

Tout stationnement au parking P0 Proximité induit l'acceptation du règlement d'utilisation des parcs de l'Aéroport de la Réunion Roland Garros disponible au service Parking ou sur le site internet. Tout ticket doit être validé avant la sortie (via caisse automatique ou box agent).

En cas de perte du ticket d'entrée du parking, la redevance sera établie à partir des données enregistrées par le système.

The minute car park is a drop off or a very short stay car park for the passengers and their companions/escorts with 10-minutes allowance. The price of the drop off is charged per minute and its use is limited. All drivers on the minute car park must be aware of the park regulations. If a ticket is lost the owner must report the issue to the park management office.



## Tarifs parking longue durée (P4) / Parking Rates (P4)

Le parking P4 (Longue Durée) est destiné en priorité au stationnement des passagers. Tout ticket doit être validé avant la sortie (via caisse automatique ou box agent).

The long-term car park is intended primarily for passenger parking.

Temps de stationnement	Tarif € T.T.C. au 01/01/2024
tarif jour (< 12h00)	2,00 € / quart d'heure
tarif jour (> 12h00)	33,00 €
> 24h00	33,00 € plus 6,00 € / jour supplémentaire

*\*Toute période entamée est due.*

## Tarifs tickets parking / Car park tickets prices

- Ticket parking "LE 24 h" / "LE 24 h" Parking Ticket

À usage unique, il offre une validation de sortie d'une valeur égale à une journée de stationnement sur notre parc public. Le bénéficiaire doit obligatoirement insérer *Le 24H* dans une caisse automatique de paiement à la suite de son ticket d'accès au parking délivré à l'entrée du parc. Tout ticket doit être validé avant la sortie (via caisse automatique ou box agent). Tout dépassement des 24H forfaitisées dans ce ticket de parking sera facturé sur la base de la grille tarifaire du parking en question (P1 ou P3).

"Le 24h" parking ticket is a single use ticket that allows a day-long car park time. Users must insert their "Le 24h" ticket right after their regular parking ticket. All tickets must be validated before leaving the parking. In case of exceeding the park time, users will be charged on the basis of the relate car park tariff (P1 or P3).

Produit	Tarif € T.T.C. au 01/01/2024
Ticket Parking P1 - LE 24 H	3,20 €
Ticket Parking P3 - LE 24 H	2,20 €

- Ticket parking "P3 LE PASS" / "P3 LE PASS" Parking Ticket

A usage multiple, sur une période allant de 2 à 10 jours, il autorise un stationnement à partir de la date de première utilisation. Le bénéficiaire doit l'insérer à la borne d'entrée du parking pour valider son titre d'accès. Durant la validité du PASS, le bénéficiaire peut entrer et sortir du parc de stationnement en l'insérant dans les bornes d'accès du site (en respectant les cycles entrées et sorties.)

"P3 LE PASS" parking ticket is a multiple use ticket that allows a 2 to 10 days car park time from the first use day. As long as the pass is valid, users can enter or exit the parking via the access terminals.

Produit	Tarif € T.T.C. au 01/01/2024
<b>Ticket parking Auto P3 LE PASS (2 à 10 jours)</b>	<b>minimum de 2 jours soit 4,40€ HT + 2,20 € HT /Jour supplémentaire avec un maximum de 10 jours</b>

- Dans le cadre de leur activité professionnelle et du caractère commercial de leur activité, les clients hébergés sont les uniques destinataires de ces deux prestations « P3 PROXIMITE LE 24H » et « P3 LE PASS ».
- Le dépassement des utilisations du « P3 PROXIMITE LE 24H » ou du « P3 LE PASS » sera facturé au bénéficiaire.

- Chèque parking "clients agences compagnies aériennes" /  
Special parking ticket (for Airlines agencies only)

Produit exclusivement réservé aux agences des compagnies aériennes, ce chèque correspond à 3 heures de stationnement offert à leurs clients.

Exclusively reserved for airline agencies, this check corresponds to 3 hours of parking offered to their customers.

Produit	Tarif € T.T.C. au 01/01/2024
<b>Chèque parking 3 heures gratuites</b>	<b>2,20 €</b>

- Dans le cadre de leur activité professionnelle et du caractère commercial de leur activité, les compagnies aériennes sont les uniques destinataires de cette prestation « Chèque parking ».

## Tarifs Cartes d'abonnement parking auto public et linéaire aérogare Membership card for parking access

Des abonnements sont possibles pour les personnes morales pouvant justifier d'être :

- Basées et employées sur le site aéroportuaire,
- En situation d'intervenir fréquemment sur le site aéroportuaire.

Les abonnements ne peuvent en aucun cas être attribués à titre privé. Le remplacement d'une carte d'abonnement perdue, cassée, abîmée ou non restituée est facturé 20,00 € HT. L'accès au linéaire est réglementé, seuls les véhicules autorisés peuvent bénéficier d'une carte d'accès.

La durée de stationnement reste limitée à un certain nombre de jours consécutifs selon les parkings, au-delà le tarif horaire du parking P1 Premium sera appliqué. Les limites sont les suivantes : 4 jours consécutifs pour les parkings P1 Premium et 2 jours consécutifs pour les parkings P2 et P3.

Compte tenu du nombre de places limité, le service Parking se réserve le droit de d'accepter ou non l'attribution d'une carte d'abonnement. Aussi, en cas besoin (travaux, opérations de maintenance, haute saison...) ou de force majeure, le service Parking se réserve le droit de modifier les affectations de parcs en vue de permettre le bon déroulement des opérations.

Use of the professional access road is restricted. Only authorised vehicles may apply for a pass.

Cartes d'abonnement aux parkings de l'aéroport	Tarif annuel € H.T au 01/01/2024	Tarif semestriel € H.T au 01/01/2024
<b>Parking P1</b> Usagers "Premium" site aéroport	250,00 €	140,00 €
<b>Parking P2</b> Usagers site aéroport uniquement	115,00 €	70,00 €
<b>Parking P3</b> Usagers site aéroport uniquement	110,00 €	60,00 €
<b>Parking P4</b> Usagers hors site aéroport	800,00 €	450,00 €
<b>Accès 1er Linéaire</b> Usagers professionnels	80,00 €	-
<b>Accès Professionnel Réserve (APR)</b> Usagers professionnels	80,00 €	-
<b>Remplacement ou non restitution de carte</b>	20,00 €	-

### Tarifs parking pour les activités de transport aéroport (P1) / Membership card for parking access (transport professional only) (P1)

Carte d'abonnement parking P1	Tarif annuel € H.T au 01/01/2024	Tarif semestriel € H.T au 01/01/2024
1 navette (VTC...)	275 €	160 €
Accès au pôle TC (transport en commun)	80 €	
Taxis extérieurs	100 €	

Les activités de Transport Publics Particuliers de Personnes de type VTC (Véhicule de Tourisme avec Chauffeur) ou possédant une licence de transport par route pour compte d'autrui et possédant des véhicules de 9 places ou moins, peuvent s'abonner au parking public et stationner aux emplacements matérialisés :

- \* P1 Proximité au tarif public (cf. grille tarifaire du parking Public P1 Proximité)
- \* Abonnement P1 proximité : 275,00 € HT / an

Private transport activities with vehicles of 6 seats or less, can subscribe to the public car park. They can park at marked locations :

- \* P1 Proximity regular ticket (see the public car park P1 Proximity fee schedule)
- \* P1 Proximity subscription : 275,00€ excluding VAT

**Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher du Service Parking.**  
**For more information, please contact the park management office.**

Service Parking  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262488019 Fax : +262(0)262488219  
Mail: [parking@reunion.aeroport.fr](mailto:parking@reunion.aeroport.fr)



**LES PRESTATIONS COMMERCIALES ET DE PUBLICITÉ**  
**COMMERCIAL AND PROMOTIONAL SERVICES**

### Salle de réunion 1 / The function room 1

Capacité - <b>Capacity</b>	243 personnes
Aérogare Passager - <b>Passager Terminal</b>	Niveau 4

Durée	Tarifs en € HT au 01/01/2024
1/2 journée (avant ou après 13h00)	328 €
1 journée	546 €
A partir de 17h	1 311 €
Parking à titre préférentiel	2,36 € HT / jour / véhicule

### Salle de réunion 2 / The function room 2

Capacité - <b>Capacity</b>	19 personnes
Aérogare Passager - <b>Passager Terminal</b>	Niveau 3

### Salle de réunion Mermoz / The Mermoz function room

Capacité - <b>Capacity</b>	19 personnes
Aérogare Fret - <b>Freight Terminal</b>	1er étage

Durée	Tarifs en € HT au 01/01/2024
1/2 journée (avant ou après 13h00)	82 €
1 journée	153 €
Parking à titre préférentiel	2,36 € HT / jour / véhicule

## Remarques / Notes :

Les capacités d'accueil communiquées pour les salles sont valables hors restrictions sanitaires, et sont donc susceptibles d'être revues à la baisse.

Cette prestation de location inclut les équipements audiovisuels.

Parking au tarif préférentiel dans la limite du nombre d'occupants et sur remise du ticket parking d'entrée.

The rooms capacities stipulated are valid excluding health restrictions. Therefore, they are likely to be revised downwards.

Audiovisual equipment hire is included.

Special parking rates limited to number of guests present, parking ticket must be presented.

***Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher de le Pôle Développement et Relations Clients***

***For more information, please contact the Development and Customers Relationship Department.***

Pôle Développement et Relations Clients  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : [reservation.salle@reunion.aeroport.fr](mailto:reservation.salle@reunion.aeroport.fr)

## Autres prestations / Other services

### Prestation d'accompagnement / Accompaniment service

Prestation Service	Tarifs en € HT au 01/01/2024
Accompagnement en zone réservée ou autres Accompanied access in restricted areas	40 €

Pôle Développement et Relations Clients  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : [developpement@reunion.aeroport.fr](mailto:developpement@reunion.aeroport.fr)

## Régie publicitaire / Advertising spaces

Plusieurs types de supports publicitaires sont disponibles sur le site de l'aéroport. Plus d'information sur le site internet de l'Aéroport : <https://www.reunion.aeroport.fr/professionnels/annonceurs>.

More information about the marketing and operation of all media advertising within the passenger terminal on the airport website: <https://www.reunion.aeroport.fr/professionnels/annonceurs>.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter le Pôle Développement et Relations Clients.**

**For more information, please contact the Development and Customers Relationship Department.**

Pôle Développement et Relations Clients  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : [developpement@reunion.aeroport.fr](mailto:developpement@reunion.aeroport.fr)



**LES REDEVANCES DOMANIALES**  
**STATE FEES**



## Principes généraux

Ces redevances domaniales sont dues pour l'occupation de locaux, terrains, emplacements sur le domaine public aéroportuaire.

Les tarifs des redevances domaniales – part fixe, généralement exprimée en €/m<sup>2</sup>/an, varient selon les bâtiments et les zones aéroportuaires. Ils sont fixés dans une annexe à la convention et sont révisés chaque année en fonction de l'évolution de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT). Dans certaines situations, la redevance domaniale part fixe peut-être complétée par une part variable dont les modalités sont précisées au contrat.

## General - Guidelines

These fees are to be paid for the occupancy of the public airport property.

The tariffs for rental fees, which are generally expressed in €/m<sup>2</sup>/year, vary by building and airport zone. The fees are set in an annex of the agreement and are revised each year according to the changes in the tertiary activities' rentals index. Depending on the situation, a variable fee might be added and specified in the contract.

## Location de boîte aux lettres / Mailbox rental

Prestation Service	Tarifs en € HT au 01/01/2024
Location de boîte aux lettres dans l'aérogare Fret Mailbox rental in the Freight Terminal	15,45 €

**Pour tout renseignement, veuillez contacter le Pôle Développement et Relations Clients.**

*For more information, please contact the Development and Customers Relationship Department.*

Pôle Développement et Relations Clients  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : [developpement@reunion.aeroport.fr](mailto:developpement@reunion.aeroport.fr)



**LES PRESTATIONS INDUSTRIELLES**  
**INDUSTRIAL SERVICES**

## Electricité / Electricity

### Tarifs Electricité / Electricity rates

La fourniture en électricité est facturée selon une répartition des charges sur la base des relevés ou au prorata des m<sup>2</sup> occupés.

The supply of electricity is billed according to a breakdown of charges on the basis of the electrical meters or in proportion to the m<sup>2</sup> occupied. Consult us to know the modalities.

Produit	Tarif en € H.T. Aérogare Passagers au 01/01/2024	Tarif en € H.T. Aérogare Fret au 01/01/2024
Abonnement à un compteur privatif	12,01 € / mois	12,01 € / mois
tarif au kwh	0,234 €	0,219 €

La fourniture en électricité sur la base des m<sup>2</sup> occupés pour les clients concernés par ces modalités de facturation est fixée au tarif de 50,89€ HT /m<sup>2</sup>/ an à compter du 01/01/2024.

The supply of electricity based on the m<sup>2</sup> occupied by customers related is set as 50,89€ per m<sup>2</sup> per year from 2024/01/01.

## Climatisation / Air Conditioning

### Climatisation / Air Conditioning

La facturation de la climatisation tient compte de l'ensemble des charges permettant la fourniture de froid, sur la base de relevé. Ce tarif est donc révisé annuellement en fonction du coût de l'électricité et de l'eau. Les coûts de maintenance des installations sont intégrés au tarif.

The billing of the air conditioning considers all the charges allowing the supply of cold, on the basis of electrical meters. This tariff is annually revised according to the cost of electricity and water.

Produit	Tarifs en € HT au 01/01/2024
tarif au kwh	0,186 €

## Gestion des déchets / Waste management

### Tarifs gestion des déchets / Waste management tariffs

Prestation Service	Tarifs en € HT au 01/01/2024
<b>Gestion des déchets activité restauration</b> Waste management restaurant activity	<b>32,42 € / m<sup>2</sup> / an</b>
<b>Gestion des déchets autres activités</b> Waste management other activities	<b>6,49 € / m<sup>2</sup> / an</b>

## Fibre Optique / Fiber optic

### Tarifs location Fibre Optique / Fiber optic rental

Prestation Service	Tarif en € H. T.
<b>Location Fourreau Fibre Optique</b> <i>souterrain entre le local opérateur bordure concession et le local de raccordement bureaux FRET</i>	<b>907,50 € / client / an</b>
<b>Location Fibre Intra Bâtiment FRET</b>	<b>548,00 € / client / an</b>
<b>Total Fibre optique</b> Total cost	<b>1 455,50 € / client / an</b>

Dans le cadre de l'évolution de l'infrastructure Aérogare de Fret, la SA ARRG a déployé son réseau de fibres optiques afin que les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) puissent desservir la clientèle hébergée dans les bureaux du bâtiment Fret. Le tarif est valable pour une Fibre optique (un brin pour une enseigne désignée), conformément à la fiche de demande de raccordement complétée au préalable. Les raccordements double inductions comptent pour 2 unités donc le tarif sera à multiplier par deux. Le tarif est non dégressif.

As part of the Freight Terminal infrastructure development, Roland Garros Airport has deployed its fiber optic network to allow Internet service providers to serve freight terminal customers. The tariff only relates to a singular optic fiber, according to the connection request form beforehand completed. Double induction connection counts for 2 units and the tariff is doubled. The tariff is not degressive.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter le Service Ventes ou la Division Pôle Développement et Relations Clients.  
For more information, please contact the Sales Service or the Development and Customers Relationship Department.**

Service Ventes  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : [facturation@reunion.aeroport.fr](mailto:facturation@reunion.aeroport.fr)

Pôle Développement et Relations Clients  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : [developpement@reunion.aeroport.fr](mailto:developpement@reunion.aeroport.fr)

## Téléphone / Telephone

Les tarifs des prestations téléphoniques sont soumis au régime de la TVA en vigueur.  
Tout abonnement commencé au cours du mois m est dû pour le mois entier.  
Tarriffs for telephone service are subject to VAT at the current rate.  
Every subscription started during the M month is due for the entire month.

### Tarif de raccordement à l'autocommutateur de l'aéroport PABX connectivity rates at the airport

**Abonnement base :** 18,29 € HT/ligne/mois

Il inclut :

- Abonnement à l'autocommutateur.
- Fourniture d'un poste de base pour une ligne téléphonique.
- Forfait pour communications internes.
- Entretien-Dépannage courant.
- Relevé mensuel global des communications extérieures.

### Abonnements postes évolués

Type de poste	Abonnement base	Supplément	Abonnement Total
<b>ALCATEL ADVANCES (numérique, identification du correspondant, gestion des appels simultanés, haut-parleur / main-libre, 18 touches programmables, 24 icônes...)</b>	18,29 €	7,01 €	25,30 € HT / mois
<b>ALCATEL PREMIUM (numérique, identification du correspondant, haut-parleur / main-libre, 5 touches préprogrammées, 7 touches programmables, 12 icônes)</b>	18,29 €	6,10 €	24,39 € HT / mois
<b>ALCATEL EASY (numérique, identification du correspondant, haut-parleur, gestion de 2 appels, 6 touches préprogrammées, 6 diodes, 1 diode message)</b>	18,29 €	5,03 €	23,32 € HT / mois

**Communication vers les réseaux extérieurs :** 0,01 €HT/unité de taxation

Les services spéciaux France Télécom sont facturés au tarif en vigueur.

### Autres prestations :

- Relevés détaillés : sur demande
- Modification d'installation sur devis

Poste de Coordination Technique (PCT)  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)2624888011 Fax : +262(0)262488388  
Mail : [pct@reunion.aeroport.fr](mailto:pct@reunion.aeroport.fr)

## Autres prestations de service / Other Services

Prestation Service	Tarif horaire de base € H.T.	Tarif horaire majoré 1 (nuit) € H.T.	Tarif horaire majoré 2 (dimanche et jours fériés) € H.T.
Travaux spécialisés Specialised works	56 €	80 €	106 €
Maintenance générale et nettoyage General maintenance and cleaning	39 €	59 €	77 €
Accompagnement et supervision chantier Works supervision and co-ordination	72 €	107 €	143 €
Etudes-travaux et ingénierie Works studies and engineering	72 €		

Ces prestations sont majorées de 10% pour frais administratifs, soumises au régime de TVA en vigueur.  
These rates are subject to an administrative surcharge of 10%, and to VAT at the current rate.

Des prestations peuvent faire l'objet d'une évaluation tarifaire en fonction des éléments précités.  
Interventions will be invoiced according to the above elements.

## Prestations de traitement des déversements accidentels en zone réservée Treatment of accidental discharges in reserved zones

Prestation Service	Tarifs en € HT au 01/01/2024
Intervention Intervention	1 150 €
Sac de 30 kg de produit absorbant* 30 Kg of absorbent product*	575 € HT / sac de 30 kg

Tout sac entamé est facturé 575€HT ce qui implique une facturation minimum de 1 725 €HT par intervention.  
Any bag opened will be charged at 575€ (exclusive of tax) meaning a minimum fee of 1725€ per intervention.

L'intervention sera facturée et mise en place par la société Aéroport de La Réunion Roland Garros après un délai de 30 minutes suite à la constatation d'une pollution non traitée par le pollueur.  
Interventions will be billed and carried out by the airport after a 30-minute delay following the observation of an untreated pollution leak.

Toute dégradation causée par la pollution sera facturée au pollueur après évaluation du service « études et travaux ».  
Any damage caused by pollution will be billed to the polluter after assessment by the Surveying Dept.

Les tarifs des prestations industrielles sont soumis au régime de TVA en vigueur.  
These tariffs are subject to VAT at the current rate.

**Pour toute information concernant les prestations techniques, s'adresser au :**

**For more information on our technical services, please contact:**

**SECRETARIAT DU DEPARTEMENT TECHNIQUE**  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481619 Fax : +262(0)262488388  
Mail : [pct@reunion.aeroport.fr](mailto:pct@reunion.aeroport.fr)

<p><b>Service Ventes</b> Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1600 Fax : +262(0)262488046 Mail : <a href="mailto:facturation@reunion.aeroport.fr">facturation@reunion.aeroport.fr</a></p>
<p><b>Poste de Coordination de l'Exploitation (PCE)</b> Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1600 Fax : +262(0)262488046 SITA : RUNFHXH Mail : <a href="mailto:pce@reunion.aeroport.fr">pce@reunion.aeroport.fr</a></p>
<p><b>Service Sûreté</b> Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1622 Fax : +262(0)262488046 Mail : <a href="mailto:surete@reunion.aeroport.fr">surete@reunion.aeroport.fr</a></p>
<p><b>Service Exploitation passagers</b> Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1604 Fax : +262(0)262488046 Mail : <a href="mailto:Stephane.courtois@reunion.aeroport.fr">Stephane.courtois@reunion.aeroport.fr</a></p>
<p><b>Secrétariat Fret</b> Aéroport de La Réunion Roland Garros Nouvelle Aérogare Fret - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 8036 Fax : +262(0)262488113 Mail : <a href="mailto:fret@reunion.aeroport.fr">fret@reunion.aeroport.fr</a></p>
<p><b>Service Parking</b> Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 8019 Fax : +262(0)262488219 Mail : <a href="mailto:parking@reunion.aeroport.fr">parking@reunion.aeroport.fr</a></p>
<p><b>Pôle Développement et Relations Clients</b> Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 1600 Fax : +262(0)262488046 Mail : <a href="mailto:reservation.salle@reunion.aeroport.fr">reservation.salle@reunion.aeroport.fr</a> / <a href="mailto:developpement@reunion.aeroport.fr">developpement@reunion.aeroport.fr</a></p>
<p><b>Poste de Coordination Technique (PCT)</b> Aéroport de La Réunion Roland Garros 74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie Tel : +262(0)26248 88011 Fax : +262(0)262488388 Mail : <a href="mailto:pct@reunion.aeroport.fr">pct@reunion.aeroport.fr</a></p>



S.A. Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 avenue Roland Garros Aérogare passagers  
97438 Sainte-Marie  
Tél. : 0262 48 80 00  
Fax : 0262 48 80 46  
[contact@reunion.aeroport.fr](mailto:contact@reunion.aeroport.fr)  
[www.reunion.aeroport.fr](http://www.reunion.aeroport.fr)  
SA à Conseil de Surveillance et Directoire au capital  
de 148 000 euros - SIRET 528 194 434 00015